



Communiqué de presse



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour publication immédiate

Avis à la population

Saint-Apollinaire, le 27 octobre 2020

Coronavirus (COVID-19) : Maintien des mesures restrictives en zone rouge jusqu'au 23 novembre et déroulement de l'Halloween

À la suite de l'annonce du gouvernement de prolonger les mesures restrictives en zone rouge jusqu'au 23 novembre, la Municipalité de Saint-Apollinaire annonce maintenir ses mesures jusqu'à cette date ou jusqu'à ce que la région change de zone :

- Le conseil municipal du 2 novembre se tiendra à distance et à huis clos. Celui-ci sera enregistré et rendu disponible par la suite sur le site Web
- Les rassemblements extérieurs dans les parcs municipaux sont interdits
- Toutes les réservations de salles sont annulées
- Toutes les activités sportives de groupe prévues au centre Multifonctionnel et dans les parcs publics sont annulées

Par ailleurs, veuillez noter que le bureau municipal demeure ouvert ainsi que le bureau de la SAAQ. Toutefois, afin de minimiser les contacts, nous vous invitons à vous prévaloir des services en ligne disponibles.

Consignes à suivre pour passer l'Halloween

Veuillez noter que la Municipalité souscrit aux mesures émises par le gouvernement quant au bon déroulement de l'Halloween. Par conséquent, nous demandons aux citoyens qui désirent passer l'Halloween de respecter les consignes suivantes :

- Restreindre l'accompagnement des enfants aux membres de leur maisonnée seulement
- Limiter le circuit de collecte au quartier
- Ne pas entrer dans les maisons
- Respecter la distance de 2 mètres
- Porter un couvre-visage
- Se laver les mains au besoin durant le circuit et au retour

Si vous ressentez des symptômes ou vous avez des questions sur le coronavirus, composez le 1 877-644-4545 ou consultez le www.quebec.ca.